



IDENTITE DU DEMANDEUR

Prénom(s) :

Nom :

N° RPPS : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Né(e) le : | | | | | | | | | | à Nationalité :

N° Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse du domicile :
.....
.....

| | | | | | | | N° tél. portable : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse courriel de contact :

PROJET

Commune d'installation :

Situation :

1 - Substitution / Rachat à un professionnel installé en cessation d'activité

→ Identité du Masseur-Kinésithérapeute cédant son activité :

2 - Installation sur une place disponible suite à un départ non remplacé dans la zone sur dotée

→ Intégration à une structure existante

Création d'un cabinet

3 - Demande dérogatoire : (installation pour motif particulier, sans départ préalable d'un professionnel de la zone)

→ Liée à la vie professionnelle

Liée à une offre insuffisante de soins spécifiques

Pour risque économique

Détail des pièces justificatives à fournir selon votre situation au verso.

Date prévue de début d'activité (facultatif):

Fait à le

Signature du professionnel de santé

Cette demande est à transmettre par courrier en Recommandé avec Accusé de Réception au service RPS :

CGSS de la Réunion – Direction PPR – Service RPS

4 Boulevard Doret CS 53001 – 97741 SAINT DENIS CEDEX 9

Suite à la réception de votre demande accompagnée des pièces justificatives nécessaires, le service RPS vous notifiera de la saisine de la Commission Paritaire Territoriale des Masseurs-Kinésithérapeutes dans un délai de 30 jours.



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Cas 1 – Attestation de succession d'un masseur-kinésithérapeute

Cas 2 – Attestation des potentiels associés ou/et lettre de motivation sur projet individuel

Cas 3 – Pour les demandes dérogatoires (installation sans départ préalable d'un professionnel de la zone) :

<p>Dérogation liée à la vie personnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Situation médicale grave du conjoint / enfant / ascendant direct • Mutation professionnelle du conjoint (obligatoire uniquement : nomination fonctionnaire, affectation militaire....) • Changement d'adresse professionnelle liée à une situation juridique professionnelle 	<p>➤ Pièces justificatives prouvant la situation</p>
<p>Dérogation liée à une offre insuffisante de soins spécifiques</p>	<p>Dans l'attente de la détermination des insuffisances en soins dans les zones sur-dotées de la Réunion, cette dérogation n'est pas applicable actuellement.</p>	
<p>Dérogation pour risque économique</p>	<p>Intégration d'une activité de groupe dont l'équilibre financier est menacé par le départ et l'installation dans la même zone d'un ancien associé ou collaborateur</p>	<p>➤ Le membre quittant le cabinet doit avoir exercé au moins 3 ans dans le groupe</p> <p>➤ Le groupe doit démontrer par tous moyen qu'il a recherché un collaborateur dans la zone concernée</p>

LISTE DES ZONES « SUR DOTEES »

L'ensemble du territoire des communes suivantes :

La Possession	Etang Salé
Le Port	Saint-Louis
Saint-Paul	Saint-Pierre
Saint-Leu	Le Tampon
Les Aviron	Petite-Ile